

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Réunion ordinaire du 25 MARS 2025**

Nombre de Conseillers : 12

Présents : 10

Quorum atteint (7)

Pouvoirs : 2

Votants : 12

L'an deux mil vingt-cinq le vingt-cinq du mois de mars à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Assais-Les-Jumeaux, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle de la Mairie, sous la Présidence de M. Jean-Claude LAURANTIN, Maire de la Commune d'Assais-Les-Jumeaux

Date de la convocation : 19 mars 2025

Etaient présents :

Jean-Claude LAURANTIN, Fabrice DURAND, Jean-Louis RIDOUARD, Christophe POTET, Annie LAURENTIN, Joël NERBUSSON, M. Adrien MILLET, Sabrina LAURENTIN, M. Christian PRUNIER et Sophie RIVALLEAU

Excusés :

- ✓ ADAMO Fabrice a donné pouvoir à POTET Christophe
- ✓ NIKSARLIAN Alexandre a donné pouvoir à LAURANTIN Jean-Claude

Annie LAURENTIN a été nommée secrétaire de séance.

=====

FINANCES

Approbation des Comptes de Gestion 2024

Budget Principal et Budgets Annexes (Lotissements et Panneaux Photovoltaïques)

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes, les bordereaux des mandats, les comptes de gestion dressés par le Receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

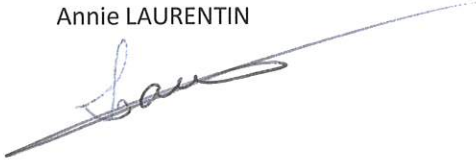
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Considérant qu'après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2024 et la décision modificative qui s'y rattache, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer ;
- Considérant qu'après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;
- Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, **DECIDE**, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- D'approuver les Comptes de Gestion dressés pour l'exercice 2024 par le Receveur, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

Fait à Assais-Les-Jumeaux, le 26 mars 2025
Et ont signé Le Maire et Le Secrétaire

Le Secrétaire de Séance,
Annie LAURENTIN



Le Maire,
Jean-Claude LAURANTIN



AR-Préfecture

079-217900166-20250326-9-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 26-03-2025
Publication le : 26-03-2025